Répartition des secouristes et des équipiers de première intervention (E.P.I.) par bâtiment

Bâtiments	Secouristes	EPI et responsables d'étage	Remarques
City Atrium	Minimum 1 à 2 agents / étage	EPI : Minimum 3 agents/étage Responsables : 2 agents/étage	Il est tenu compte de la présence d'un infirmière et d'un service de soins et de maternité.
North gate II et III	Minimum 1 à 2 agents / étage pour NG II et NG III réunis	EPI: 4 à 6 agents (NG II et NG III) Responsables: 3 agents/étage	Il est recommandé de garder le local de 1 ^{er} soins pour les interventions urgentes et comme local de maternité
Bâtiment de Haren	3 à 4 agents nécessaires	EPI : Minimum 4 agents Responsables : à définir	Milieu semi-industriel : tous les agents de S2 doivent être formés et 2 agents de E6 minimum
Mons	3 agents en tenant compte de l'itinérance.	EPI : Minimum 2 à 3 agents Responsable : 1 agent de E6	Agents fixes formation obligatoire Agents itinérants : 1 agent sur 2 recommandé
Liège	3 agents en tenant compte de l'itinérance.	EPI : Minimum 2 à 3 agents/étage Responsable : 1 agent de chaque DG	Agents fixes formation obligatoire Agents itinérants : 1 agent sur 2 recommandé
Belgrade	3 agents en tenant compte de l'itinérance.	EPI : Minimum 2 à 3 agents Responsable : 1 agent de chaque DG	Agents fixes formation obligatoire Agents itinérants : 1 agent sur 2 recommandé
Charleroi	3 agents en tenant compte de l'itinérance.	EPI : Minimum 2 à 3 agents Responsable : 1 agent de chaque DG	Agents fixes formation obligatoire Agents itinérants : 1 agent sur 2 recommandé
Arlon	Néant	Néant	Le SPF occupe des locaux de la Régie des Bâtiments. Mise à disposition des

			secouristes et des EPI (voir avec la Régie)
Gent	2 à 3 agents en tenant compte de l'itinérance.	EPI : Minimum 2 à 3 agents Responsable : 1 agent de chaque DG	Agents fixes formation obligatoire Agents itinérants : 1 agent sur 2 recommandé
Antwerpen	2 à 3 agents en tenant compte de l'itinérance.	EPI : Minimum 2 à 3 agents Responsable : 1 agent de chaque DG	Agents fixes formation obligatoire Agents itinérants : 1 agent sur 2 recommandé
Hasselt	2 à 3 agents en tenant compte de l'itinérance.	EPI : Minimum 2 à 3 agents Responsable : 1 agent de chaque DG	Agents fixes formation obligatoire Agents itinérants : 1 agent sur 2 recommandé
Leuven	2 agents en tenant compte de l'itinérance.	EPI : Minimum 2 agents Responsable : 1 agent de E7	Agents fixes formation obligatoire Agents itinérants : 1 agent sur 2 recommandé
Anderlecht	Pas d'occupation permanente	Pas d'occupation permanente	Stockage des produits saisis. Les agents qui se rendent dans ce dépôt devront avoir été formés et accompagnés par un collègue.
Bruxelles (canal)	Pas d'occupation permanente	Pas d'occupation permanente	Stockage des produits pétroliers. Les agents qui se rendent dans ce dépôt devront avoir été formés et accompagnés par un collègue.

<u>Dernière mise à jour</u> : 25 février 2021